# À propos de l'arpentage sur les terres des réserves des Premières nations

Pourquoi effectuer un arpentage?

Quel est le rôle de l'arpentage dans la gestion des terres ?

Que fait un arpenteur des terres du Canada ?

De quel genre d'arpentage avons-nous besoin ?

Comment tirer le maximum des services d'un arpenteur des terres du

Canada?

Comment en savoir plus?

Cette information a été produite à la demande de la Direction de l'arpenteur général, Ressources Naturelles du Canada

# Pourquoi effectuer un arpentage?

Sur les terres des réserves des Premières nations, les membres de la Bande, le Chef et le Conseil de bande peuvent déterminer de manière particulière l'utilisation et la répartition des terres. Les terres des Premières nations peuvent être attribuées selon un usage exclusif, par exemple à une famille ou à une entreprise, ou peuvent être conservées comme territoire commun de la Bande utilisé pour les routes, les usines de traitement de l'eau, les centres communautaires ou les lignes de transmission. Des ententes peuvent être conclues entre la Bande et les membres individuels ; entre les membres de la Bande, les sociétés de services publics et les sociétés. Ces ententes

Le but d'un arpentage effectué pour une transaction foncière est de montrer où se trouvent les limites convenues, à la fois sur le terrain et dans le monde numérique.

créent des droits sur des portions particulières de terres qui doivent être détenues par des personnes, des collectivités et des entreprises pendant une courte période ou plus longtemps.

De façons formelles, les Premières nations peuvent effectuer un suivi de qui utilise quelles terres et à quelles fins pour fournir la certitude et une manière partagée de connaître les droits sur les terres. Les documents relatifs aux transactions foncières pour les adjudications, les transferts, les baux, les sous-locations et les permis peuvent être ou enregistrer dans un système de dépôt en ligne officiel - un registre foncier

Les transactions foncières enregistrées couvrent une superficie de terre, appelée parcelle, dont les frontières définies sont connues sous le nom de limites. Les limites des parcelles sont créées par des ententes entre des personnes. Le but d'un arpentage effectué par un <u>arpenteur des terres du Canada</u> pour une transaction foncière est de montrer où se trouvent les limites convenues, à la fois sur le terrain et dans le monde numérique. Ceci se fait de deux façons :

1. L'emplacement réel des limites est indiqué sur place à l'aide de bornes d'arpentage telles que des poteaux de fer plantés dans le sol et des repères qui les rendent visibles.

Elles peuvent également être marquées par des éclaircies dans les parcelles boisées et en utilisant des points de référence tels des bâtiments, routes ou cours d'eau.

2. Les limites sont indiquées sur un plan d'arpentage créé en fonction du monde numérique en ligne, mais qui peut aussi être imprimé sur papier. Un plan d'arpentage montre la parcelle, la partie des terres couvertes par l'entente. Il montre ce qui se trouve près des limites et la façon dont les limites arpentées s'intègrent dans le reste de la communauté.

Les données d'arpentage sont reliées au reste de la communauté et au reste du monde par des systèmes de coordonnées cartographiques. Ces liens sont tissés à l'aide de coordonnées, par exemple : la latitude et la longitude, des satellites utilisant la technologie du système de positionnement global (GPS) et des systèmes d'information géographique qui fournissent informations et cartographie en ligne.

Un plan d'arpentage réalisé par un arpenteur des terres du Canada est utilisé pour donner une description de la parcelle, par exemple « lot 1, plan 4567 », qui est relié au sol aux propriétés adjacentes, aux autres parcelles de la communauté et, numériquement, au reste du monde à travers les <u>Archives d'arpentage des terres du Canada</u>. Une description fait partie du document de transaction foncière qui fournit une façon connue d'assurer que les accords conclus entre les personnes sont reconnus. Les droits fonciers sont inscrits dans un registre foncier en ligne, de sorte qu'ils peuvent être transférés, hérités, renouvelés ou retournés à la Première nation. Un enregistrement des intérêts fonciers fournit avec certitude une preuve de droit aux gens et fournit une assurance aux prêteurs financiers. Un arpentage pour une transaction foncière peut empêcher de futurs conflits de limites ou empiétements des intérêts d'autrui sur des parcelles de terrain. Un arpentage fournit une certitude aux gens parce qu'il fait correspondre ce qui est sur la terre avec les accords intervenus entre les gens.

# **Quel est le rôle de l'arpentage dans la gestion des terres ?**

Une des raisons d'être d'un arpentage est de fournir une description en définissant l'étendue d'une parcelle de terre afin que des transactions foncières puissent être officiellement déposées dans <u>un registre foncier en ligne</u>. Les arpentages modernes peuvent aller bien audelà de la protection des droits des personnes dans des parcelles individuelles. En reliant les limites arpentées aux caractéristiques physiques de la terre et de la communauté, on peut construire un cadre d'information utile à la gestion des terres de la communauté qui devient ainsi la gestion intégrée des terres.

Les arpenteurs des terres du Canada utilisent des technologies modernes, y compris les stations totales et systèmes de positionnement global (GPS) pour mesurer et stocker l'information dans un collecteur de données. L'imagerie satellitaire et la télédétection, l'imagerie LIDAR et les drones permettent aux arpenteurs de recueillir une grande variété d'informations à référence spatiale.

Les arpentages modernes peuvent aller bien au-delà de la protection des droits des personnes dans des parcelles individuelles. En reliant les limites arpentées aux caractéristiques physiques de la terre et de la communauté, on peut construire un cadre d'information utile à la gestion des terres de la communauté.

Les systèmes d'information géographique (SIG) peuvent être des outils puissants pour la gestion des terres dans les terres des réserves des Premières nations. Les renseignements sur les limites et les caractéristiques physiques de terres recueillis par les arpenteurs des terres du Canada dans des formats compatibles avec le <u>Système canadien de référence spatiale</u> peuvent être reliés aux systèmes existants de cartographie, aux SIG locaux et aux registres fonciers en ligne.

La gestion des terres avec les outils des SIG peut inclure la cartographie de la culture historique et des usages traditionnels, la documentation des processus de planification communautaire et des résultats, la cartographie des infrastructures communautaires existantes telles que le logement et

les routes, la cartographie de base pour la conception technique de nouveaux projets tels les systèmes de traitement des eaux et écoles, ainsi que la planification des interventions d'urgence et la gestion des catastrophes.

Les renseignements sur la propriété foncière fournissent des données sur les limites des parcelles et les intérêts fonciers. L'information sur la propriété foncière combinée aux informations sur l'utilisation des terres existantes et prévues constitue une base solide pour la gestion des terres. De puissants outils de cartographie et de calcul utilisant des statistiques et des modèles de géosimulation aident les gestionnaires de terres et les Bandes à prendre des décisions sur des sujets tels que le zonage de l'utilisation des terres, l'évaluation des implications des projets envisagés, l'étude des demandes de transactions foncières et la planification du développement de logements.

Les systèmes d'information géographique peuvent utiliser la cartographie « tel que construit » pour montrer les lotissements habituels, étudier les problèmes d'accès pour les parcelles existantes et être utilisés pour examiner les empiétements des caractéristiques par rapport aux limites existantes. D'autres utilisations comprennent la création d'adresses de propriétés pour la planification des interventions d'urgence, le suivi des travaux publics et la préparation d'inventaires pour la gestion des ressources naturelles dans les secteurs de la foresterie, des mines et de la production d'énergie hydroélectrique.

Les arpenteurs des terres du Canada sont des experts dans la recherche et la collecte de données géographiquement référencées et la gestion de l'information spatiale qui alimente de puissants systèmes d'information géographique. Les arpentages effectués par les arpenteurs des terres du Canada pour les transactions foncières constituent un élément important de la mise en place d'un tel système de gestion intégrée des terres sur les terres des réserves des Premières nations.

# Que fait un arpenteur des terres du Canada?

Lorsqu'un <u>arpenteur des terres du Canada</u> est engagé pour effectuer un arpentage sur les terres des Premières nations, il est régi par <u>la déontologie</u> professionnelle et la <u>Loi sur l'arpentage des terres du Canada</u>. Ils font beaucoup plus que le travail sur le terrain. Voici quelques-unes des choses accomplies par un arpenteur des terres du Canada pour fournir un plan d'arpentage pour une transaction foncière :

Entreprendre le travail

- Vous aide à déterminer le type d'arpentage dont vous avez besoin
- Vous aide à définir les problèmes et identifier des solutions
- Tient compte de vos directives sur la portée du travail, y compris l'intention des parties qui créent les limites, votre horaire, et toutes les considérations spéciales.
- Calcule les aspects logistiques de la réalisation du travail
- Vous avise si du travail sera sous-traité
- Discute des possibilités de participation des membres des Premières nations aux travaux d'arpentage et à la prestation de services tels que la location d'embarcations, l'hébergement et le carburant
- Prépare une estimation des coûts et un calendrier pour le projet
- Signe un contrat avec vous ou une autorité adjudicatrice qui finance l'arpentage en indiquant la description du travail et le calendrier convenu
- Lance un projet d'arpentage à l'aide de <u>MonSATC</u> et obtient des instructions d'arpentage particulières de l'<u>arpenteur général du Canada</u> et vous fournit une copie et numéro de projet
- Obtient l'autorisation officielle de pénétrer dans la réserve de la Première nation

#### Recherche

- Obtient des renseignements généraux sur vos terres de réserve des Premières nations
- Étudie les données d'arpentage existantes provenant des Archives d'arpentage des terres du Canada
- Effectue les recherches dans le registre foncier approprié pour des droits fonciers existants
- Obtient des renseignements sur le contrôle géodésique des arpentages pour intégrer l'arpentage

Votre relation de travail avec un arpenteur des terres du Canada devrait vous permettre, à vous et d'autres membres de votre Première nation, de vous renseigner sur les arpentages et sur leur utilisation comme outil de gestion des terres.

#### Travail sur le terrain

- Rencontre le personnel et les membres de la Bande sur la réserve pour passer le travail en revue
- Utilise la technologie d'arpentage moderne incluant les stations totales et récepteurs GPS
- Effectue les mesures pour déterminer les limites existantes
- Résout les preuves conflictuelles s'appliquant aux limites
- Localise les caractéristiques existantes tels les édifices, lignes de transmission, clôtures, routes passantes
- Intègre les mesures au Système canadien de référence spatiale (SCRS)
- Procède à l'abornement et à la pose de repères pour indiquer les limites devant être créées
- Inclut assez de mesures supplémentaires pour évaluer la qualité du travail

#### Au bureau

- Complète les vérifications d'assurance de qualité du travail sur le terrain
- Confirme la connexion du travail au Système canadien de référence spatiale (SCRS)
- Utilise un logiciel de dessin assisté par ordinateur pour dessiner un plan d'arpentage pour illustrer la recherche et le travail sur le terrain
- Assure la conformité à la Loi sur l'arpentage des terres du Canada et aux <u>Normes nationales sur</u>
   l'arpentage des terres du Canada
- Discute vec vous du plan d'arpentage et des limites telles qu'installées sur le terrain, incluant toute question ou dérogation à vos directives
- Travaille à résoudre les questions qui se posent
- Obtient l'approbation écrite du plan d'arpentage par la Première nation
- Complète une liste de contrôle d'assurance de qualité et une copie du plan d'arpentage par
   MonSATC à l'<u>Association des arpenteurs des terres du Canada</u> pour fins d'examen de la pratique
- Soumet le plan d'arpentage à la <u>Direction de l'arpenteur général</u> pour approbation
- Soumet le plan final approuvé pour dépôt dans le système des Archives d'arpentage des terres du Canada (AATC)
- Vous fournit le plan d'arpentage papier avec un numéro des AATC et, si approprié une copie numérique pour votre système d'information géographique

Votre relation de travail avec un arpenteur des terres du Canada devrait vous permettre, à vous et d'autres membres de votre Première nation, de vous renseigner sur les arpentages et sur leur utilisation comme outil de gestion des terres.

## De quel genre d'arpentage avons-nous besoin ?

Avons-nous besoin d'un arpentage pour toutes les transactions foncières ?

Des descriptions de parcelles de terrain sont nécessaires pour que les transactions foncières soient formellement déposées dans un système d'enregistrement foncier. Un arpenteur-géomètre professionnel agréé comme arpenteur des terres du Canada (ATC) peut effectuer de l'arpentage en vertu de la Loi sur l'arpentage des terres du Canada, y compris des arpentages sur les terres des réserves des Premières nations. Les Normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada et un document intitulé « Faire réaliser des travaux d'arpentage » fournissent des directives aux arpenteurs des Premières nations et des Terres du Canada.

Les exigences de description minimales pour les transactions foncières à être enregistrées dans un registre foncier sont résumées ci-dessous :

Les baux de terrains de plus de 10 ans et les attributions des terres exigent un plan d'arpentage complet préparé par un arpenteur des terres du Canada, soit un plan approuvé en vertu de l'article 31 de la Loi sur les arpents fédéraux connu sous le nom de plan administratif.

Il y a des arpentages pour les transactions foncières et plus : démarcation de limites, tracés de construction, cartographie et d'ouvrage fini, rapports sur les biens immobiliers et l'intégration des limites aux systèmes d'information géographique pour la gestion des terres.

Les baux de terrains pour une période de dix ans ou moins, un permis et une licence exigent généralement un plan explicatif, un plan préparé par un arpenteur des terres du Canada en vertu de l'article 31 de la Loi sur les arpentages des terres du Canada basé sur des limites et bornes arpentées existantes. Un plan explicatif est également utilisé pour un vote de désignation.

Une description textuelle, c'est-à-dire une description verbale non fondée sur un arpentage, peut être préparée pour les baux d'une unité d'une bâtisse de 10 ans ou moins, un permis de services publics sur des terres sans autres intérêts et un accord d'accès sur des terrains

alloués ou loués. Les parcelles décrites textuellement ne sont pas inscrites dans les Archives d'arpentage des terres du Canada.

Les arpenteurs des terres du Canada préparent des plans d'arpentage connus sous le nom de plans officiels confirmés en vertu de l'article 29 (3) de la Loi sur l'arpentage des terres du Canada pour décrire les limites juridictionnelles des réserves des Premières nations, les cessions de parcelles et les transferts de routes ou droits de passage.

Les ajouts aux réserves sont habituellement effectués par les arpenteurs des terres du Canada qui ont aussi un brevet d'arpenteur-géomètre provincial dans la province concernée. Les plans provinciaux sont déposés dans les AATC.

(Information extraite du tableau A, 2014) <u>Entente interministérielle relative à la collaboration</u> dans le domaine de l'arpentage et aux spécifications relatives aux descriptions des terres pour les transactions sur les terres de réserve, 2014

## Quels sont les autres types d'arpentage?

Un arpenteur des terres du Canada peut également fournir d'autres services d'arpentage sur les terres des réserves des Premières nations, y compris identifier les coins de propriétés, le piquetage des limites de propriétés, des arpentages de tracés de construction, des relevés topographiques, des rapports immobiliers à des fins hypothécaires et des arpentages réalisés pour documenter les infrastructures. Ils peuvent également arpenter les limites existantes pour fournir des informations pour composer avec des empiétements ou les parcelles avec des intérêts indivis et des biens non résolus. Les limites des parcelles arpentées peuvent être intégrées à des outils de gestion des terres tels que les systèmes d'information géographique.

# Comment tirer le maximum des services d'un arpenteur des terres du Canada?

## Établir une relation avec un arpenteur des terres du Canada

Les Premières nations et les particuliers qui ont besoin d'un arpentage afin qu'une transaction foncière soit déposée dans un registre foncier doivent trouver un arpenteur des terres du Canada pour terminer le travail. Le processus d'obtention et d'approbation d'un arpentage varie selon un certain nombre de facteurs - que vous ayez ou non établi une relation de travail avec un arpenteur des terres du Canada, la complexité du projet, qui défraiera les coûts du travail et si vous avez besoin d'aide ou non pour préparer l'information pour demander un arpentage.

Comment trouver un arpenteur des terres du Canada?

Qu'est-ce que

l'AATC??

Vous avez le dernier mot!

Voir page 2

Même avant que vous ayez finalisé les détails d'une transaction foncière,

un arpenteur des terres du Canada peut vous aider à déterminer le type d'arpentage dont vous avez besoin, vous aider à préparer un croquis montrant les dimensions prévues référencées aux caractéristiques existantes et préparer un <u>rapport de recherche de titres</u>. Un arpenteur des terres du Canada aura besoin de ces renseignements pour préparer une estimation du coût de l'arpentage et obtenir des instructions d'arpentage particulières de <u>l'arpenteur général</u>.

Il peut être judicieux de demander à plusieurs arpenteurs des terres du Canada de soumissionner pour le travail dont vous avez besoin en leur fournissant les renseignements généraux ainsi qu'une date d'achèvement du travail. On peut trouver de bons conseils sur la façon d'évaluer une proposition « Guide d'évaluation des propositions pour les contrats d'arpentage du Centre de ressources » le 24 juin 2015. (anglais seulement).

L'établissement d'une relation de travail avec un arpenteur des terres du Canada a le potentiel de fournir à vos membres des Premières nations des occasions d'apprentissage en travaillant avec l'arpenteur des terres du Canada à la planification du projet, au travail de terrain et au travail de bureau et peut même servir de mentor à ceux qui sont intéressés à devenir arpenteurs des terres du Canada.

#### Vous avez le dernier mot

Un plan d'arpentage préparé par un arpenteur des terres du Canada sur les terres des Premières nations doit être approuvé par la Première nation autorisant la création de la ou des nouvelles parcelles indiquées sur le plan et approuver que le plan convienne à la transaction envisagée et que le plan réponde à toutes les exigences de planification ou d'aménagement du territoire de la Première nation. (article 9.1 de la <u>lettre d'entente interministérielle relative à la collaboration dans le domaine de l'arpentage et aux spécifications relatives aux descriptions des terres pour les transactions sur les terres de réserve, déc. 2014)</u>

#### Qu'est-ce que l'Association des arpenteurs des terres du Canada?

L'Association des arpenteurs des terres du Canada (AATC) applique une loi pour assurer le public qu'un arpenteur-géomètre des terres du Canada satisfait aux exigences en matière d'éducation et d'expérience et qu'il subit une formation continue. Il est soumis à un examen de la pratique par l'AATC et est tenu d'avoir une assurance responsabilité professionnelle. Si nécessaire, l'AATC peut enquêter sur les plaintes et est doté d'un processus disciplinaire.

#### Comment trouver un arpenteur des terres du Canada?

La première étape pour établir une relation de travail avec un arpenteur des terres du Canada est, bien sûr, d'en trouver un! L'AATC conserve une liste de tous les arpenteurs des terres du Canada qui sont actuellement autorisés à effectuer de l'arpentage sur les terres des Premières nations. La proximité de votre Première nation est un facteur à prendre en considération, mais un arpenteur des terres du Canada de n'importe quelle province peut travailler sur n'importe quelle réserve de Première nation au Canada. Les arpenteurs-géomètres professionnels provinciaux peuvent devenir des arpenteurs des terres du Canada par demande à l'AATC. Demander à d'autres Premières nations ou à des gestionnaires de terres expérimentés de recommander un arpenteur des terres du Canada peut vous faciliter la tâche.

## Comment en savoir plus?

Des outils de recherche et des documents de référence sont disponibles en ligne pour vous aider à trouver des renseignements sur les limites, l'arpentage, les droits enregistrés et la gestion des terres dans les réserves des Premières nations. Vous pouvez ajouter à votre base de connaissances en tant que gestionnaire de terres terrain par l'autoétude, en travaillant avec d'autres gestionnaires de terres, et en obtenant une la formation formelle. Voici quelques-unes des ressources les plus importantes pour vous aider à comprendre l'arpentage et plus encore!

#### Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières nations (CRGTPN)

Le CGRTPN fournit des ressources, une expertise technique, des réseaux et du perfectionnement professionnel aux Premières nations dans la phase de développement ou d'exploitation de la gouvernance en vertu de l'Entente-cadre sur la gestion des terres des Premières nations.

Ils ont élaboré des documents de formation et de ressources qui peuvent aider tous les gestionnaires de terres : (anglais seulement)

Guide to the Evaluation of Proposals for Resource Centre Survey Contracts

Guide to Best Practices for Land Governance Dec 7, 2015

Training material from FNLMRC

#### <u>Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA)</u>

L'ANGTA offre des services d'expertise technique, de réseautage et de communication ainsi que du perfectionnement professionnel des gestionnaires des terres des Premières nations gérées en vertu de la Loi sur les Indiens.

L'ANGTA offre un programme de certification de gestion professionnelle des terres

L'ANGTA gère <u>l'allocation de financement</u> pour l'arpentage sur les terres des réserves des Premières nations en vertu de la Loi sur les indiens.

L'ANGTA tient une liste des <u>Associations régionales de gestion</u> des terres et de leurs personnes ressources

### Association des arpenteurs des terres du Canada (AATC)

L'AATC régit la pratique des <u>arpenteurs des terres du Canada</u> conformément à la loi. Les arpenteurs des terres du Canada sont les seuls arpenteurs légalement autorisés à effectuer de l'arpentage cadastral sur les <u>terres du Canada</u> administrées en vertu de la <u>Loi sur l'arpentage des terres du Canada</u>.

Pour trouver un arpenteur des terres du Canada, voir la liste des arpenteurs et la carte de l'AATC

L'Association des arpenteurs des terres du Canada a un comité de Liaison avec les autochtones et un groupe de travail sur la gestion intégrée des terres qui s'efforcent d'améliorer la communication avec les Premières nations. Les cours élaborés par l'AATC sont disponibles sur <u>GeoEd.</u>

Communiquez avec l'Association par téléphone au 613-723-9200

MonSATC est un site collaboratif entre l'Association des arpenteurs des terres du Canada et la Direction de l'arpenteur général de Ressources naturelles Canada pour l'initiation et la gestion des projets d'arpentage. Il contient des liens utiles sur l'arpentage des terres des Premières nations sous les rubriques Recherche, autorisations et données et outils, y compris un modèle de <u>rapport sur la recherche de titres</u>.

#### Ressources Naturelles Canada, Direction de l'arpenteur général

Le personnel de la <u>Direction de l'arpenteur général</u> peut fournir des conseils aux Premières nations, émettre des instructions d'arpentage spécifiques à un arpenteur des terres du Canada, examiner les plans d'arpentage et établir les normes nationales d'arpentage. Vous pouvez le joindre dans les <u>bureaux régionaux</u> du Canada.

Les <u>Archives d'arpentage des terres du Canada</u> proposent des outils de recherche pour trouver plans d'arpentage et projets en cours.

Ressources naturelles Canada dispose de <u>vastes ressources</u> pour les Premières nations et les arpenteurs des terres du Canada qui participent à la gestion des terres et à l'arpentage, notamment :

<u>Le navigateur cartographique du SATC</u> — un outil de recherche cartographique interactif pour les plans et parcelles

Recherche de plan d'arpentage — un outil de recherche textuel pour tous les dossiers actuels et historiques

Recherche de projets - un outil de recherche textuel pour les projets d'arpentage en COURS

Les terres du Canada dans Google Earth - Une couche qui fournit une vue intégrée des limites et des parcelles dans Google Earth

Information sur les données des parcelles et limites pour utilisation dans un SIG

Les arpentages sont géoréférencés en utilisant le système canadien de référence spatiale (SCRS)

Les cartes des terres du Canada incluent une carte pour la Gestion des terres des Premières nations

Documents utiles préparés par la Direction de l'arpenteur général :

Faire réaliser des travaux d'arpentage Sept 2014 V 1.0 avec modifications

Normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada Sept. 2014

Entente interministérielle relative à la collaboration dans le domaine de l'arpentage et aux spécifications relatives aux descriptions des terres pour les transactions sur les terres de réserve, décembre 2014 - voir page 10 article 10.0 tableau A - Lignes directrices relatives aux exigences minimales en matière de description des terres

Arpentages, parcelles et tenure sur les terres du Canada, Oct. 2010

Au-delà des limites Renouvellement cadastral avril 2014

### Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)

AINC héberge et gère trois systèmes d'enregistrement foncier en ligne qui sont disponibles pour quiconque recherche des titres de propriété, des baux, des permis et autres intérêts sur une parcelle de terre de réserve des Premières nations

Le Système d'enregistrement des terres indiennes (SETI) comprend des documents relatifs aux réserves administrées en vertu de la <u>Loi sur les Indiens</u>.

Le Bureau d'enregistrement des terres des Premières nations (BETPN) s'applique aux dossiers fonciers des Premières nations régis par la <u>Loi sur la gestion des terres des premières nations</u>.

Le Registre foncier autonome des Premières nations vise l'enregistrement des documents qui accordent un intérêt dans les terres autogérées des Premières nations.

Ces trois systèmes sont accessibles en se connectant au Système d'enregistrement des terres indiennes.

<u>Le Guide du Registre des terres indiennes de décembre 2014</u> comprend des exemples et des instructions pour préparer un rapport de situation foncière et bien plus encore.

Un grand nombre de documents supplémentaires concernant la gestion des terres dans les réserves des Premières nations peuvent être consultés en ligne sur le site Web d'AANC, à partir de la page <u>« Terres »</u>.

## Autres sources d'information et occasions d'apprentissage

<u>Kanawayihetaytan Askiy</u> - Un programme de certification de l'université de Saskatchewan sur la gestion des terres et ressources des terres de réserve des Premières nations. (anglais)

Saskatchewan Aboriginal Land Technicians (anglais)

First Nations Technical Services Advisory Group Inc. (in Alberta) (anglais)

Ontario First Nations Technical Services Corporation (anglais)

Associations de gestion régionales

Tulo Centre of Indigenous Economics (anglais)

Commission de la fiscalité des Premières nations